

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 13 du 19 mars 2015**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Armée de l'air**

**Texte 27**

**CIRCULAIRE N° 3650/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGA/DGAF/SGPA**  
relative au recrutement des spécialistes « 3650 - conseiller en recrutement » au titre de l'année 2015.

*Du 27 janvier 2015*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative ».*

**CIRCULAIRE N° 3650/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGA/DGAF/SGPA relative au recrutement des spécialistes « 3650 - conseiller en recrutement » au titre de l'année 2015.**

*Du 27 janvier 2015*

NOR D E F L 1 5 5 0 1 7 4 C

---

*Références :*

Instruction n° 1500/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPE du 22 avril 2013 (BOC N° 45 du 25 octobre 2013, texte 16 ; BOEM 777.3.1, 777.3.3).

Instruction n° 4500/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DADM/DGA du 18 juin 2013 (BOC N° 33 du 2 août 2013, texte 16 ; BOEM 332.1.7, 778.1.3.1).

Instruction n° 10100/DEF/DRH-AA/SDGR/BGC du 5 juin 2014 (BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 20 ; BOEM 722.1.1).

Lettre n° 49/DRH-AA/SDGR/BR/CDT/du 15 janvier 2009.

Relevé de décision n° 292/DEF/DPMAA/DIR du 24 octobre 2005.

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 507/DEF/DRH-AA/SDGR/BR/DSEP/SSA du 6 février 2014 (BOC n° 13 du 14 mars 2014, texte 12).

*Référence de publication :* BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 27.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Afin de satisfaire le besoin en spécialistes « 3650 - conseiller en recrutement » en 2015, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/bureau « gestion administrative » (DRH-AA/BGA) procède à la mise en œuvre d'un recrutement parmi les sous-officiers du personnel non navigant affectés en unité de la chaîne de recrutement.

Le conseiller en recrutement a pour rôle de conseiller, d'évaluer, de sélectionner et d'orienter les candidats à l'engagement dans l'armée de l'air.

Cette circulaire a pour but de définir les procédures de volontariat, de sélection et de formation de ce personnel.

## 2. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Le recrutement des conseillers en recrutement est opéré parmi les sous-officiers (majors inclus) qui remplissent les conditions suivantes :

- totaliser deux ans minimum d'ancienneté en qualité de conseiller en recrutement au 1<sup>er</sup> octobre 2014 ;

- être titulaire du brevet supérieur ;
- être à plus de quatre ans de la limite d'âge dans le grade.

### 3. EXPRESSION DU VOLONTARIAT ET DÉPÔT DES CANDIDATURES.

Les sous-officiers réunissant les conditions requises compléteront une fiche de candidature selon le modèle joint en annexe I. Cette fiche revêtue de l'avis du commandant d'unité sera transmise à la DRH-AA/BGA avant le 23 mars 2015.

### 4. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DÉCISION.

Après étude des dossiers des candidats, avec avis de gestion du bureau « gestion des compétences » (BGC) et du responsable de viviers, une commission de sélection se réunira en semaine 14.

À l'issue, la DRHAA/BGA établira les décisions de réorientation professionnelle des candidats retenus.

### 5. STAGE D'ADAPTATION À L'EMPLOI.

Un stage d'adaptation à l'emploi de recruteur d'une durée de cinq jours se déroulera sur la base aérienne 705, au bureau « recrutement » (BR) de la DRH-AA et au centre d'étude et de recherche psychologique de l'armée de l'air (CERP'AIR) au cours du second trimestre 2015. Son objectif est de permettre aux stagiaires de réactualiser et parfaire leurs connaissances en matière de recrutement (processus, évolutions, etc.).

À l'issue du stage, le brevet supérieur ou le brevet de cadre de maîtrise « conseiller en recrutement » sera attribué au personnel déjà titulaire de ces brevets dans sa spécialité d'origine.

Au terme du stage, ces sous-officiers rejoindront leurs unités d'affectation.

### 6. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 507/DRH-AA/SDGR/BR/DSEP/SSA du 6 février 2014 relative au recrutement des spécialistes 3650 « conseiller en recrutement » au titre de l'année 2014 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,*  
*sous-directeur adjoint « gestion des ressources »,*

Christophe VUILLEMIN.

**ANNEXE I.**  
**FICHE DE CANDIDATURE 2015. SPÉCIALITÉ « 3650 - CONSEILLER EN RECRUTEMENT ».**

**FICHE DE CANDIDATURE 2015.**  
**SPÉCIALITÉ « 3650 – CONSEILLER EN RECRUTEMENT ».**

Je soussigné(e) (*grade - nom – prénom - NIA*) :

Spécialisation :

Unité d'emploi :

Motivation de la demande :

A ....., le.....

*Signature*

Avis du commandant d'unité :

A ....., le.....

*Signature*

***A transmettre au Bureau gestion administrative avant le 23 mars 2015.***

**ANNEXE II.  
CALENDRIER DES TRAVAUX.**

ACTIONS.	RESPONSABLE.	ASSOCIÉ(S).	PÉRIODE.
Recueil des candidatures.	DRH-AA/BGA	Toutes unités de la chaîne de recrutement	Mars 2015
Analyse des dossiers de candidature et validation par une commission.	DRH-AA/BGA	DRH-AA/BGC DRH-AA/BR/responsable de viviers	Avril 2015
Établissement, au vu du procès-verbal de la commission, des décisions de réorientation professionnelle.	DRH-AA/BGA	/	Juin 2015
Organisation du stage d'adaptation de cinq jours à Tours.	DRH-AA/BR	/	Novembre 2015
Établissement de la liste du personnel retenu au stage de réorientation professionnelle au profit de la spécialisation 3650.	DRH-AA/BR	/	Décembre 2015
Attribution du nouveau brevet supérieur ou du nouveau brevet de cadre de maîtrise « conseiller de recrutement ».	DRH-AA/bureau « activités formations » (BAF)	/	Décembre 2015